

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE n° 1907/2006

Date d'établissement : 26/10/10 – Page 1/3

Révision : /

MASSIVE BLOOM


1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE


Identification de la substance ou de la préparation **MASSIVE BLOOM**

Utilisation de la substance/préparation Agriculture – Engrais CE

Identification de la société/entreprise

HYDROPASSION
B.P. 19
29490 GUIPAVAS
FRANCE
Courriel : infos@hydropassion.eu
Web : www.hydropassion.eu

 0,118 € TTC / MN

 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Selon la directive 1999/45/CE, cette préparation n'est pas classée dangereuse.

3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique Engrais PK

Composants dangereux

Dénomination	n° CAS / n° EINECS	% P/P	Classification	Phrases de risques
Aucun au sens de la directive 67/548/CEE.				

4 – PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation Amener le sujet à l'air libre.

Contact avec la peau Retirer les vêtements souillés et rincer abondamment la peau à l'eau savonneuse. Les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage.

Contact avec les yeux Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
Consulter un ophtalmologiste si des troubles apparaissent (notamment rougeur, douleur ou gêne visuelle).

Ingestion Rincer la bouche. Ne pas faire boire, ne pas faire vomir.
Consulter un médecin immédiatement et lui montrer cette fiche.

Moyens spéciaux de première urgence /

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée, mousse, poudre, CO₂. Adapter les agents d'extinction selon les produits stockés à proximité.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser Aucun moyen d'extinction n'est contre-indiqué.

Risques spécifiques Pas de risques spécifiques connus.

Equipements de protection Uniquement pour le personnel spécialisé dans la lutte contre l'incendie : appareils respiratoires isolants et autonomes.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE n° 1907/2006

Date d'établissement : 26/10/10 – Page 2/3

Révision : /

MASSIVE BLOOM

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les poussières.
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection

Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter l'écoulement de produit pur dans les sols et les eaux.

Méthodes de nettoyage

Ramasser mécaniquement (aspiration ou balayage) dans des récipients adaptés en évitant la formation excessive de poussière.
Nettoyer à l'eau la surface souillée.
Eliminer les déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir la section 13).

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Eviter la formation de poussières.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Stockage

A conserver dans l'emballage d'origine, dans un local frais et bien ventilé.
Conserver le récipient à l'abri de l'humidité (produit hygroscopique).
Maintenir les récipients hermétiquement fermés.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Utilisation(s) particulière(s)

/

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

- Protection respiratoire
- Protection des mains
- Protection des yeux
- Protection de la peau

Masque antipoussières en cas de formation excessive de poussières.
Gants de protection recommandés.
Lunettes de sécurité recommandées.
Vêtements de protection.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Aspect Poudre cristalline de couleur bleue
- Odeur Caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- pH 5 environ (0,5 g / l)
- Point/intervalle d'ébullition Non déterminé
- Point d'éclair Non déterminé
- Inflammabilité Non déterminée
- Propriétés explosives Non déterminées
- Propriétés comburantes Non déterminées
- Pression de vapeur Non déterminée
- Densité relative 1,25 environ
- Solubilité / hydrosolubilité Soluble dans l'eau (environ 230 g / l à 20°C)
- Coefficient de partage n-octanol/eau Non déterminé
- Viscosité Non déterminée
- Densité de vapeur Non déterminée
- Taux d'évaporation Non déterminé

Autres informations

/

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE n° 1907/2006

Date d'établissement : 26/10/10 – Page 3/3

Révision : /

MASSIVE BLOOM

10 - STABILITE ET REACTIVITE

La préparation est stable dans des conditions normales de stockage et d'emploi.

Conditions à éviter

Humidité.

Matières à éviter

Pas de réactions spécifiques dangereuses connues.

Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Pas de recherches expérimentales avec cette préparation.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Pas de recherches expérimentales avec cette préparation.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination des déchets

Se conformer à la réglementation locale en vigueur.

Elimination des emballages

Se conformer à la réglementation locale en vigueur.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre (ADR/RID)

Non concerné.

Transport maritime (IMDG)

Transport aérien (OACI/IATA)

15 – INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

Etiquetage CE :

Symbole(s) de danger

Cette formulation n'est pas classée comme dangereuse au sens de la directive 1999/45/CE.

Phrases de risques

/

Conseils de prudence

Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

16 – AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Sources des principales données

Règlement CE n° 1907/2006
Directives 1999/45/CEE, 67/548/CEE
Données fournisseurs, Données internes, ADR

Libellés des phrases R

/

Révision

/

Paragraphes modifiés

/